

# Challenge Régional de Tir Super U

La Société de Tir de Salbris et Super **U** vous invitent à leur 12<sup>ème</sup> Challenge de Tir.

Les **18 & 19** février 2017.



Dans leur Stand 10 mètres, rue A. Barthélémy  
20 Postes de Tir Carabine, Pistolet & 4 Postes Arbalète Match.

Tél. Stand : 02.54.96.81.30

~ Pour l'Arbalète Match apportez vos Planches et Plombs. ~

Règlement et Classement I.S.S.F.

**Licences Obligatoires : F.F.Tir, UFOLEP, FFHandisports.**

Le contrôle des Points sera effectué par des membres de la Société de Tir de Salbris.

**Remise des Cibles**

**Les Tarifs**

- ✓ Le samedi de 9h30 à 18h00.
- ✓ Le dimanche de 9h30 à 15h00.

NON STOP

Tir sur 300 → 5,00 Euro.  
Tir sur 400 → 7,00 Euro.  
Tir sur 600 → 9,00 Euro.



## BUVETTE – CROISSANTS

**Nous prenons : Chèques vacances ANCV & Coupons Sports.**

Remise des Récompenses le dimanche 19 février 2017 vers 17h00,  
aux 3 Premiers Tireurs dans Toutes les Catégories.

**Suivie du Verre de l'Amitié**

Le Challenge Super **U** équipe d'un même Club Composée de :

1 Tir sur 400 MG ou MF (Pistolet ou Carabine) + 1 Tir sur 400 au Pistolet + 1 Tir sur 400 à la Carabine + 1 Tir sur 600 au Pistolet + 1 Tir sur 600 à la Carabine. Soit sur 2 400 Pts.

**- Voir Règlement Complet -**

# Association SALBRIS Sport Tir à la Cible



N° association : 0413002186  
N° d'agrément : 41-01-63

N° de Société : 07.41.010  
N° de Siret : 447 819 087 00019

-Correspondant-

Monsieur Laurent TABEUR  
6, impasse des Châtaigniers  
Cidex 1020-2  
41300 SALBRIS

Port. : 06.50.21.89.52

Site :

Mail : [laurent.tabeur@wanadoo.fr](mailto:laurent.tabeur@wanadoo.fr)

## Règlement du 12<sup>ème</sup> Challenge de Tir Super U

La Société de Tir de Salbris organise le 12<sup>ème</sup> Challenge de Tir Super U,  
avec ses partenaires Super U et la Municipalité de Salbris.

Ce Challenge est avant tout, une Compétition Amicale et Individuelle, dans le respect des Règles et Règlements qui régissent le Tir Sportif. Les Tireurs devront être Obligatoirement Licenciés : F.F.Tir ou UFOLEP ou F.F.Handisports, leurs Armes et Équipements devront être Réglementaires et aux Normes ISSF.

Le Contrôle des Points sera effectué par des membres de la Société de Tir de Salbris.

Toutes les Catégories de Tir seront Classées Individuellement de :

Poussins Garçons, Filles jusqu'à Dames 3 et Seniors 3.

**Les Tirs par Cible :** Un (1) Plomb à la Carabine & Deux (2) Plombs au Pistolet.

**Les Tarifs :** Tir sur 300 = 5,00 Euro. Tir sur 400 = 7,00 Euro. Tir sur 600 = 9,00 Euro.

**Récompenses :** Les Trois Premiers Tireurs de Chaque Catégorie seront Récompensés.

1 Coupe au Club le + Nombreux – 1 Coupe au Club le + Éloigné.

**RACHAT\*** : Tir sur 300 = 3,00 Euro. Tir sur 400 = 5,00 Euro. Tir sur 600 = 7,00 Euro.

\* = « *Ne compte pas pour le Classement Équipe du Challenge.* »

**Le Challenge :** Équipe d'un même Club et Composée comme suit :

1 Tireur sur 400 MG ou MF (Pistolet ou Carabine) + 1 Tireuse (CF, JF, D1, D2 ou D3) sur 400 au Pistolet + 1 Tireuse (CF, JF, D1, D2 ou D3) sur 400 à la Carabine + 1 Tireur (CG, JG, S1, S2 ou S3) sur 600 au Pistolet + 1 Tireur (CG, JG, S1, S2 ou S3) sur 600 à la Carabine. Soit un Total Maximum de 2 400 Points.

Les meilleurs Scores seront retenus pour le Calcul de l'Attribution de ce 12<sup>ème</sup> Challenge.

**Les Règles d'Attribution du Challenge :** Ce Challenge est attribué au meilleur Score d'une Equipe de Club. La Société de Tir qui remporte ce Challenge Super U, le remet en jeu au prochain Challenge Organisé. Il est attribué à Titre Définitif au 1<sup>er</sup> Club qui le gagne Trois fois.

A Bientôt, Sportivement et Cordialement !